

De bons conseils

PRINTEMPS 2019

Investir dans des fonds communs de placement

Une introduction destinée aux investisseurs, quelle que soit leur expérience



Bien que le monde des placements au Canada évolue sans cesse et propose constamment de nouveaux produits, les investisseurs canadiens continuent de privilégier les fonds communs de placement, dont les actifs s'élevaient à 1,51 billion de dollars à la fin du mois de février 2019¹.

Et pour cause : les fonds communs de placement, comparativement à un placement dans un titre particulier, assurent une diversification instantanée (nous y reviendrons) et une gestion professionnelle des placements, en plus de constituer des instruments de placement abordables et faciles à comprendre. Les banques, les sociétés de planification financière, les courtiers, les coopératives de crédit et autres sociétés de placement proposent une vaste gamme de fonds communs de placement.

Mais qu'est-ce qu'un fonds commun de placement?

Un fonds commun de placement est un instrument de placement composé de fonds provenant de nombreux particuliers et mis en

commun en vue d'effectuer des placements en valeurs mobilières telles que des actions, des obligations ou d'autres actifs. Les fonds communs de placement à gestion active sont gérés par des gestionnaires de portefeuille professionnels, qui négocient des titres dans le but de générer des gains pour les détenteurs de parts. S'appuyant sur le travail d'une équipe d'analystes, le gestionnaire de portefeuille a comme mission première de repérer les occasions de placement qui permettront au rendement du fonds de dépasser celui de son indice de référence, par exemple l'indice composé S&P TSX, l'indice boursier le plus largement suivi au Canada.

Principaux avantages des fonds communs de placement

Diversification

1 En misant sur un large éventail de titres, les fonds communs de placement favorisent une répartition du risque. Bref, ils vous permettent de ne pas mettre tous vos œufs dans le même panier. La majorité des fonds communs de placement détiennent des positions dans plus de 50 titres différents pour répartir le risque de manière



prudente et diversifier les sources de rendement. Lorsqu'un placement subit une perte de valeur, celle-ci peut être compensée par d'autres positions du fonds. Une grande diversification contribue également à réduire les variations brusques et marquées de la valeur de vos placements (et ainsi à vous aider à mieux dormir). Il est donc plus prudent d'opter pour les fonds communs de placement que d'investir tout votre argent dans les titres d'une seule société.

Rentabilité

2 Imaginez qu'il faille se déplacer pour acquérir en personne chacune des valeurs immobilières à intégrer à votre portefeuille. Cet exercice exigerait beaucoup de temps et s'accompagnerait d'honoraires élevés. Heureusement, un fonds commun de placement vous propose un panier diversifié de titres en une seule transaction

peu coûteuse. De plus, il n'exige qu'un faible placement minimal (souvent de 500 \$ et parfois même moins), ce qui en fait un outil de placement idéal pour les nouveaux investisseurs.

Gestion professionnelle

3 Les investisseurs dans des fonds communs de placement profitent du fait qu'un gestionnaire professionnel assure continuellement la gestion de leur portefeuille. Son expérience peut s'avérer une ressource inestimable, surtout pour bon nombre d'investisseurs qui n'ont tout simplement pas le temps ni les connaissances pour effectuer la microgestion de leurs placements.

¹ Source : Statistiques mensuelles de l'IFIC sur les fonds d'investissement – Février 2019.

(suite à la p. 2)

...suite

4 Accès et commodité

Tous les fonds communs de placement vous permettent d'acheter ou de vendre des parts, une fois par jour, à la clôture des marchés. Ils vous autorisent aussi à réinvestir automatiquement et en toute commodité les revenus tirés de vos dividendes et à tirer avantage de la méthode de la moyenne d'achat, un processus simple qui vous permet de contribuer périodiquement un montant d'argent prédéterminé (le prélèvement est habituellement effectué dans votre compte bancaire et coordonné au dépôt de votre paie) à vos fonds communs de placement. Les fonds communs de placement donnent également accès une large gamme de titres de marchés boursiers mondiaux, qui seraient sinon hors de la portée des investisseurs ordinaires.



Prendre connaissance des frais associés à un fonds

Il est essentiel de bien connaître l'ensemble des frais associés à un placement dans des fonds communs de placement. En règle générale, un tel placement peut donner lieu aux deux types de frais suivants :

Frais de vente

- Les frais de vente représentent les commissions de courtage que vous pourriez devoir payer à l'acquisition ou à la vente de parts d'un fonds (aussi appelées les commissions de suivi). Les frais d'entrée correspondent aux frais à payer à l'acquisition de parts d'un fonds, tandis que les frais d'achat représentent les frais à acquitter à la vente de parts. De nos jours, plusieurs fonds communs de placement, dont ceux proposés par la Banque Scotia, ne comportent aucune commission de suivi, ce qui signifie qu'aucuns frais ne s'appliquent à l'acquisition ou à la cession de parts du fonds. Il est crucial de discuter avec un conseiller pour prendre connaissance de tous les frais associés à un placement, le cas échéant.

Ratios des frais de gestion

- Pour chaque fonds commun de placement, des frais annuels sont versés à la société responsable de la gestion du fonds et de ses placements. Le ratio des frais de gestion représente le total des frais de gestion et des frais d'administration fixes (ou charges d'exploitation), exprimé en

pourcentage des actifs du fonds et se situant habituellement entre 1 % et 3 %.

Pour en savoir plus sur les frais, le rendement des fonds et l'importance d'être bien conseillé, veuillez consulter ces [ressources utiles aux investisseurs](#).



À propos du risque

Même s'ils s'inscrivent dans une stratégie de diversification des placements, les fonds communs de placement comportent des risques et ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada, le fonds d'assurance-dépôts de l'Autorité des marchés financiers (au Québec) ou une autre forme d'assurance-dépôts. Le niveau de risque associé à un fonds commun de placement dépend en grande partie de ses placements. En règle générale, puisque les actions sont plus risquées que les obligations, un fonds d'actions comporte plus de risques qu'un fonds à revenu fixe, même si ce n'est pas toujours le cas. Prenez le temps de vous renseigner sur la cote de risque d'un fonds en consultant son prospectus simplifié et son aperçu.

Quel fonds commun de placement vous convient le mieux? Et bien, cela dépend de vos objectifs et de vos préférences de placements.

Un conseiller de la Banque Scotia peut travailler avec vous à l'élaboration d'un plan financier personnalisé détaillé qui vous recommandera des produits de placement comme des fonds communs de placement et vous aidera à gérer vos priorités actuelles tout en prévoyant des mesures qui répondront à vos besoins futurs, qu'il s'agisse d'épargner pour la retraite, d'acheter une maison ou de financer les études de vos enfants. ■

EN CHIFFRES



À la fin de l'année 2018, 106 sociétés de fonds communs proposaient plus de 3 400 fonds communs de placement au Canada².

² Rapport sur les fonds d'investissement 2018 de l'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC).

TYPES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

Bien qu'il semble exister un éventail infini de fonds communs de placement, voici quatre catégories de fonds communs de placement parmi les plus répandues.

1. Fonds d'actions



Les fonds d'actions, soit les fonds communs de placement les plus répandus, investissent principalement dans les actions.

Ces fonds tolèrent un niveau de risque accru afin d'obtenir un haut rendement. Il existe un choix extrêmement vaste de fonds d'actions, mais ils sont le plus souvent regroupés selon l'origine des actions (par exemple, les fonds d'actions canadiennes, américaines ou mondiales), la taille des entreprises ou l'approche de placement préconisée, notamment en fonction de la croissance ou de la valeur.

Objectif de placement : croissance à long terme

2. Fonds à revenu fixe



Ces fonds visent l'acquisition de titres de créance, tels que les

obligations d'État ou de société, qui génèrent des revenus d'intérêt qui peuvent ensuite être versés aux détenteurs de parts. Les fonds à revenu fixe cherchent à générer un rendement tout en minimisant le risque.

Objectif de placement : source de revenu régulier

3. Fonds équilibrés



Très populaires, car ils permettent de mieux atténuer le risque des investisseurs, les fonds équilibrés visent à atteindre une croissance à long terme en investissant dans une combinaison d'actions et d'obligations.

Objectif de placement : croissance et revenus

4. Fonds indiciels



Conçus pour les investisseurs soucieux des frais de gestion, les positions des fonds indiciels sont gérées passivement de manière à suivre le rendement d'un indice particulier, par exemple l'indice composé S&P/TSX. Il s'agit là d'un contraste net avec les fonds gérés activement, qui misent sur les sélections d'un gestionnaire de portefeuille pour se démarquer de la concurrence d'autres fonds ou d'un indice de référence.

Objectif de placement : selon le type de fonds choisi (fonds d'actions, à revenu fixe, etc.)

PLACEMENTS

REER : Stationnement interdit

Félicitations! Vous avez cotisé à votre REER avant la date limite du 1^{er} mars et êtes parvenu du même coup à alléger votre fardeau fiscal. Bien qu'économiser en vue de la retraite soit génial, rappelez-vous de ne pas laisser l'argent de vos cotisations sur la touche.

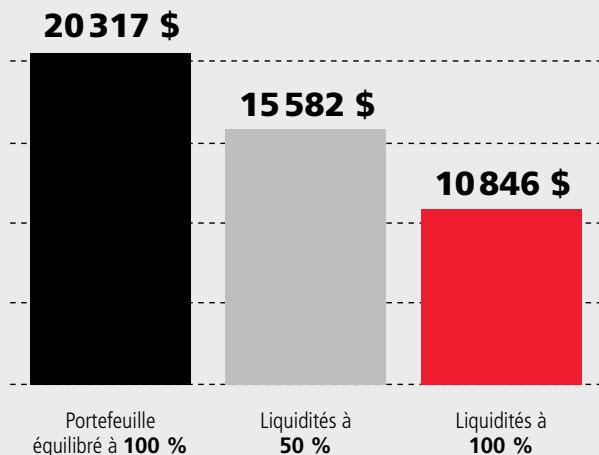


Dans le scénario qui suit, nous avons investi 10 000 \$ de trois manières sur 15 ans : 100 % dans un portefeuille équilibré; 50 % dans un portefeuille équilibré et 50 % dans des liquidités et 100 % dans des liquidités.

Comme en témoigne clairement le graphique ci-après, les liquidités peuvent freiner grandement le rendement de votre portefeuille de retraite. Non seulement passerez-vous à côté d'occasions de générer de meilleurs rendements sur vos placements, mais vos liquidités pourraient ne pas suivre le rythme de l'inflation et afficher un rendement réel négatif.

L'incidence à long terme des liquidités sur votre portefeuille¹

Sur une période de 10 ans
(de janvier 2009 à décembre 2018)



Source : Bloomberg.

¹ Cet exemple est fondé sur des portefeuilles fictifs et présenté à titre indicatif seulement. Il n'est pas possible d'investir directement dans un indice. On suppose que tous les revenus sont réinvestis et qu'il n'y a pas de frais de transaction ni d'impôts. La valeur du placement est calculée à partir des rendements composés annuels sur la période de janvier 2009 à décembre 2018. Cet exemple présuppose un placement dans un portefeuille équilibré ayant la pondération suivante : 25 % dans l'indice composé de rendement global S&P/TSX, 50 % dans l'indice obligataire universel FTSE Canada, et 25 % dans l'indice de rendement global MSCI Monde. Il présuppose également le placement des liquidités dans l'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada.

Qu'est-ce qu'une réserve liquide?



La réserve liquide peut freiner le rendement des portefeuilles de placement si elle est conservée sur une longue période, ce qui peut avoir une incidence sur le rendement global des portefeuilles.

« Épargner en vue de la retraite, c'est bien, mais investir en vue de la retraite, c'est encore mieux! »

Pourquoi ne pas éviter d'attendre la dernière minute pour verser vos cotisations?

Pour épargner et économiser plus facilement, pensez à mettre en place le prélèvement automatique de vos cotisations. C'est un moyen simple et pratique d'épargner en vue de la retraite qui vous permet de choisir le montant et la fréquence de vos cotisations.

Le prélèvement automatique des cotisations vous permet :

- d'éliminer les incertitudes quant au bon moment pour investir;
- d'éviter la cohue de dernière minute pour cotiser à un REER;
- de profiter du potentiel de la croissance composée;
- d'investir aussi peu que 25 \$ par mois.

► Consultez votre conseiller de la Banque Scotia pour découvrir comment maximiser les cotisations à votre REER.

FORMATION POUR INVESTISSEURS

Repérer, prévenir et signaler les tentatives de fraude

► Comment se protéger contre la fraude

À la Banque Scotia, nous nous engageons à vous aider à assurer la sécurité de vos comptes et de vos renseignements financiers. En vous aidant à repérer, à prévenir et à signaler les types de fraudes les plus communs, nous pouvons prévenir la fraude financière.

Voici trois principes à suivre qui vous aideront à rester vigilant et à vous protéger de la fraude.

1. REPÉRER la fraude en étant au fait des escroqueries les plus courantes

Hameçonnage

En envoyant des messages textes, les fraudeurs se font passer pour des représentants d'agences gouvernementales, de banques, de fournisseurs de services de communication ou d'autres entreprises, et incitent leurs victimes potentielles à fournir des renseignements personnels ou financiers, comme leurs noms d'utilisateur, leurs mots de passe, leurs numéros de carte de crédit ou de débit, leurs NIP et d'autres renseignements sensibles qui pourraient servir à commettre des crimes de nature financière. Veuillez noter que la Banque Scotia ne vous enverra pas de courriel ou de message texte pour valider ou rétablir l'accès à votre compte en vous demandant vos mots de passe, vos NIP ou vos numéros de compte.

Faux fournisseur de service

Les fraudeurs appellent la victime potentielle et se font passer pour un employé d'un fournisseur de services technologiques bien connu comme Microsoft ou Windows. Ils prétendent que l'ordinateur de la victime potentielle a été piraté et qu'il doit être réparé,

moynant des frais à payer par carte de crédit ou par virement de fonds. Les fraudeurs pourraient accéder à l'ordinateur de la victime à distance, lancer des programmes malicieux, modifier les réglages de l'ordinateur ou accéder aux renseignements personnels de la victime.

Extorsion

Les fraudeurs vous contactent par téléphone, se font passer pour des employés de l'Agence du revenu du Canada (ARC), prétendent qu'il y a des erreurs dans certaines de vos déclarations de revenus antérieures et qu'un paiement est requis immédiatement. Ils menacent leur victime en l'informant qu'elle s'expose à des pénalités ou à des peines d'emprisonnement si elle omet d'effectuer le paiement requis.

L'enquêteur bancaire

Les fraudeurs contactent des consommateurs par téléphone et leur demandent de les aider dans le cadre d'une enquête visant un employé d'une banque

soupçonné de vol. Les fraudeurs demandent à leur victime de se rendre en succursale et d'effectuer un retrait en argent sans en dévoiler la raison au caissier, qui pourrait soi-disant être impliqué dans la fraude. Les fraudeurs demandent à leur victime de placer l'argent dans une enveloppe et de la remettre à l'«enquêteur» ou de leur envoyer l'argent par un service de télévirement, comme Western Union.

Fraude par courriel

Les victimes potentielles reçoivent un courriel non sollicité les informant qu'elles sont les bénéficiaires d'un héritage d'un parent éloigné ou qu'elles ont remporté un prix. Les fraudeurs demandent aux personnes ciblées de payer des frais initiaux avant que les fonds puissent être leur être transférés.

Fraude amoureuse

Les fraudeurs se servent de sites de rencontres ou de réseautage pour cibler des victimes potentielles et communiquent avec elles durant des mois pour gagner leur confiance. Une fois que les fraudeurs ont gagné la confiance de leur victime, ils finissent par lui proposer une rencontre, mais lui demandent de

payer certains frais de voyage ou de leur prêter de l'argent en raison d'un imprévu.

Prêts



Les consommateurs qui cherchent à obtenir un prêt peuvent tomber sur des offres de crédit provenant de publicités ou de sites Web frauduleux donnant l'impression de provenir d'institutions financières légitimes. Après qu'une victime eut fourni ses renseignements personnels et que sa prétendue demande de prêt eut été approuvée (elles le sont toutes), les fraudeurs l'informent que le prêt sera déposé dans son compte dans les 24 h suivant le paiement de frais initiaux. Une fois ce paiement reçu, les fraudeurs cessent de communiquer avec leur victime, qui ne verra jamais la couleur de l'argent du prêt.

Pour vous tenir au courant des dernières fraudes et pour découvrir de nouvelles façons de vous protéger contre la fraude, consultez le site du Centre antifraude du Canada.

(suite à la p. 5)

...suite

2. PRÉVENIR la fraude en gardant ces conseils préventifs en tête



À faire	À ne pas faire
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déchiquez vos documents personnels et financiers avant de vous en débarrasser : reçus, offres de cartes de crédit, factures, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Si vous n'êtes pas vous-même à l'origine d'un appel, ne donnez pas vos renseignements personnels ou bancaires
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conservez vos documents personnels et financiers en lieu sûr et ne laissez jamais votre portefeuille ou votre sac à main sans surveillance 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Ne cliquez jamais sur un lien que vous recevez d'un expéditeur inconnu
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Activez les InfoAlertes de la Banque Scotia dans Scotia en direct ou les services bancaires mobiles de la Banque Scotia 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Ne répondez jamais à un courriel qui vous propose une part d'héritage ou un prix en échange d'un paiement
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Examinez vos relevés bancaires régulièrement. Optez pour les relevés sans papier en choisissant de recevoir vos relevés en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Ne répondez jamais à des entreprises qui vous proposent des prêts garantis ou exigent le paiement de prétendus frais initiaux

3. SIGNALEZ immédiatement toute fraude potentielle à la Banque Scotia



Signalez toute activité inhabituelle à la Banque Scotia :

- ✉ en envoyant un courriel à phishing@scotiabank.com
- ☎ en communiquant avec le Centre contact clientèle au 1-800-575-2424

Méfiez-vous des imposteurs

La Banque Scotia ne vous enverra pas de textos ni de courriels pour valider ou rétablir l'accès à votre compte en vous demandant de divulguer :

- votre mot de passe pour l'accès à Scotia en direct et aux services bancaires mobiles de la Banque Scotia;
- le numéro d'identification personnel (NIP) de votre Carte Scotia ou de vos cartes de crédit;
- vos numéros de compte, quel que soit le type de compte.

Que devez-vous faire si vous vous croyez visé par une fraude?

- 1 Ne répondez pas à des messages vous demandant de divulguer vos renseignements personnels ou financiers.
- 2 Signaler toute activité suspecte à la Banque Scotia en appelant au 1-800-575-2424.

Les 10 mots de passe les plus utilisés



La protection de votre compte bancaire contre les pirates informatiques est une responsabilité que vous partagez avec votre institution financière. Si votre banque s'assure que toutes les mesures de sécurité requises sont en place pour vous protéger contre la fraude, vous devriez aussi prendre certaines précautions à cet effet, en veillant entre autres à ce que vos numéros d'identification personnel (NIP) et vos mots de passe soient uniques.

Pour protéger l'accès à vos comptes en ligne, il est crucial que vous choisissiez un mot de passe hors du commun. Puisque chaque banque possède ses propres exigences en matière de sélection de mots de passe sécuritaires, nous vous recommandons d'en prendre connaissance en consultant votre convention d'accès aux services en ligne, votre convention de compte et vos contrats de titulaire de carte de crédit.

Voici une liste des 10 mots de passe les utilisés selon la société spécialisée en sécurité sur Internet SplashData.

- | | |
|-----------------|-----------------|
| # 1. 123456 | # 6. 123456789 |
| *** 2. password | 🔑 7. letmein |
| # 3. 12345678 | # 8. 1234567 |
| 📄 4. qwerty | 🏈 9. football |
| # 5. 12345 | ❤️ 10. iloveyou |

▶ Si l'un de vos mots de passe y figure, songez à le modifier sans tarder!

PLEINS FEUX

Règle « *Connaître son client* »

Conformément aux règles et aux réglementations sur les valeurs mobilières, les conseillers en placement sont tenus de vous recommander des produits de placement pertinents, parfaitement adaptés à votre situation.

Pour satisfaire à cette exigence, votre conseiller en placement doit bien comprendre votre situation financière, vos objectifs de placement et votre tolérance au risque. Il s'agit de la règle « Connaître son client » (CSC).



VOTRE CONSEILLER EN PLACEMENT

devra aussi être informé si un événement important survient dans votre vie, tel qu'un changement d'emploi, un mariage, l'achat d'une maison, la naissance d'un enfant ou la perte d'un être cher.

Le fait de s'assurer que vos renseignements CSC reflètent fidèlement votre situation actuelle aidera votre conseiller en placement à vous fournir des conseils appropriés.

Cet article provient de l'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC). Les membres de l'IFIC représentent toutes les facettes du secteur des fonds d'investissement – aussi bien les gestionnaires de fonds, les distributeurs et les nombreuses sociétés de services professionnels et de soutien qui appuient le secteur. Le principal rôle de l'IFIC consiste à défendre les intérêts du secteur et des investisseurs, en veillant à ce que leurs voix soient entendues des organismes de réglementation et des autorités publiques qui examinent l'ensemble des règles régissant les fonds d'investissement.

Selon la règle CSC, votre conseiller en placement doit obtenir de vous les renseignements suivants :



- ✓ **Âge** : votre date de naissance.
- ✓ **Revenus** : votre revenu annuel provenant de toute source, y compris votre revenu d'emploi et vos revenus de placement.
- ✓ **Valeur nette** : une estimation de la valeur totale de vos actifs après déduction de vos passifs.
- ✓ **Tolérance au risque** : votre capacité à supporter le risque lié aux placements et les pertes financières.
- ✓ **Objectifs de placement** : les raisons pour lesquelles vous investissez ou l'utilisation que vous comptez faire de vos placements.
- ✓ **Connaissance des placements** : votre niveau de connaissances en matière d'investissement et de produits de placement et des risques qui y sont associés.
- ✓ **Horizon de placement** : la durée pendant laquelle vous envisagez de détenir la majeure partie de vos placements dans votre compte.

MARCHÉ

Récapitulatif trimestriel



Marchés boursiers : l'année 2019 commence sur une bonne note

S'étant repliés considérablement au cours des derniers mois de 2018, les marchés boursiers ont amorcé une reprise spectaculaire, inscrivant leur meilleure performance en près d'une décennie. Cette reprise reflète entre autres l'assouplissement des politiques monétaires et un bond marqué des cours des produits de base.

Signes de plus en plus clairs d'un ralentissement de l'économie mondiale

Au premier trimestre de 2019, la publication de divers comptes rendus statistiques et économiques est venue confirmer le ralentissement de l'économie mondiale. Au quatrième trimestre de 2018, le PIB au Canada a progressé de 0,1 %, soit sa plus faible croissance depuis le deuxième trimestre de 2016. Au cours du même trimestre, la croissance du PIB aux États-Unis a été de 2,2 %, en baisse par rapport au taux de croissance annuel de 2018, qui s'est établi à 2,9 %. La Chine a également présenté des signes de ralentissement, ce qui peut être attribué en partie à l'incidence des tensions commerciales persistantes entre les États-Unis et la Chine. De plus, le Fonds monétaire international, la Banque d'Angleterre et l'Union européenne ont revu leurs prévisions de croissance à la baisse.

Assouplissement marqué des politiques monétaires des banques centrales partout dans le monde

Les banques centrales ont su s'adapter et s'ajuster à l'essoufflement économique mondial en adoptant des politiques monétaires conciliantes. Opérant une volte-face par rapport aux positions qu'elles occupaient il y a à peine quelques mois, la Réserve fédérale américaine, la Banque du Canada et la Banque centrale européenne ont relégué aux oubliettes toute hausse de taux d'intérêt en 2019, préoccupées désormais par le risque d'un ralentissement et prônant la patience dans le relèvement de leurs taux.

Brexit et climat d'incertitude persistant

Le Royaume-Uni avait initialement jusqu'au 29 mars 2019 pour quitter l'UE, mais son retrait a été retardé par l'incapacité des parlementaires à en venir à un accord sur la forme que devraient prendre les nouvelles relations du Royaume-Uni avec l'UE. Au cours du premier trimestre, le parlement britannique a rejeté l'accord négocié avec l'UE par la première ministre Theresa May avant de rejeter également l'idée que le pays puisse quitter la zone euro sans accord en place. La date limite est le 31 octobre 2019. Dans ce contexte d'incertitude, certaines entreprises peinent à élaborer des plans pour leur avenir et repoussent leurs projets d'investissement en attendant que la situation se clarifie. ■

RENDEMENT DES MARCHÉS

(Cumul annuel en \$CA au 31 mars 2019) Source : Bloomberg

▲ 3,91 %

Indice des obligations universelles FTSE Canada

▲ 13,27 %

Indice composé S&P/TSX

▲ 13,65 %

Indice S&P 500

▲ 12,65 %

Indice MSCI Monde

▲ 9,90 %

Indice MSCI Marchés émergents

Vous êtes plus riche que vous le croyez.™



^{MD} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence. © Gestion d'actifs 1832 S.E.C., 2019. Tous droits réservés. Dans le présent document, « spécialiste en placement de la Banque Scotia » désigne un représentant en fonds communs de placement de Placements Scotia Inc. et « conseiller de la Banque Scotia » désigne un représentant en fonds communs de placement ou, au Québec, un représentant de courtier en épargne collective de Placements Scotia Inc. Lorsque vous achetez des fonds communs ou d'autres placements auprès de Placements Scotia Inc., vous traitez avec des employés de Placements Scotia Inc. qui peuvent aussi être des employés de la Banque Scotia et, par conséquent, vendre d'autres produits et services financiers. Les activités menées pour le compte de la Banque Scotia uniquement ne concernent pas Placements Scotia Inc. et ne relèvent pas de sa responsabilité. La Banque Scotia désigne La Banque de Nouvelle-Écosse ainsi que ses filiales et sociétés affiliées, dont Gestion d'actifs 1832 S.E.C. et Placements Scotia Inc.

Ce document a été préparé par Gestion d'actifs 1832 S.E.C. à titre indicatif seulement. Les opinions exprimées à propos d'un placement, d'une économie, d'une industrie ou d'un secteur de marché donné ne sauraient être considérées comme une intention de négociation d'un fonds commun géré par Gestion d'actifs 1832 S.E.C. En outre, ces opinions ne doivent pas être vues comme des conseils en placement ni comme des recommandations d'achat ou de vente. Elles peuvent par ailleurs changer en tout temps, selon les marchés et d'autres conditions, et nous n'assumons aucune responsabilité à leur égard.

Les renseignements fournis dans ce document, notamment sur les taux d'intérêt, les conditions des marchés, les règles fiscales et d'autres aspects des placements, peuvent être modifiés sans préavis, et Gestion d'actifs 1832 S.E.C. n'est pas responsable de leur mise à jour. Dans la mesure où il contient des renseignements provenant de tiers, ces derniers sont jugés exacts et fiables à leur date de publication, mais Gestion d'actifs 1832 S.E.C. ne les garantit pas comme tels. Aucun élément de ce document ne constitue une promesse ou une déclaration quant à l'avenir. Les investisseurs qui prévoient mettre en œuvre une stratégie devraient s'adresser à leur propre conseiller professionnel pour obtenir des conseils de placement adaptés à leurs besoins. Ainsi, il sera tenu compte de leur situation et les décisions seront prises d'après l'information la plus récente.

Les Fonds Scotia^{MD} et les Fonds Dynamique^{MD} sont gérés par Gestion d'actifs 1832 S.E.C., une société en commandite dont le commandité est détenu en propriété exclusive par La Banque de Nouvelle-Écosse. Les Fonds Scotia et les Fonds Dynamique sont offerts par Placements Scotia Inc. ainsi que par d'autres courtiers et conseillers. Placements Scotia Inc. est détenue en propriété exclusive par La Banque de Nouvelle-Écosse et est membre de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels.

Un placement dans des fonds communs de placement peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant de faire un placement. Les parts de fonds communs de placement ne sont pas garanties ni assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) ni aucun organisme public d'assurance-dépôts. Leur valeur fluctue fréquemment, et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.